

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE AESH DE 2024

1/ Les données administratives

39% des AESH exercent dans le Doubs, 26% dans le Jura, 24 % en Haute Saône et 11% dans le territoire de Belfort. Au total, il y a 1648 AESH dans l'académie cette année.

Vous êtes 81% en CDI, et 55 % en milieu rural 86% à travailler exclusivement dans le secteur public, 12% dans un établissement classé REP ou REP+ et 85% à travailler en classe ordinaire. La quotité moyenne est de 24h /semaine pour 48% de 24h pour 22 % à 21h, 11% moins de 21h et 19% au-delà de 24h.

Le SNALC a obtenu que la quantité moyenne dans le Jura passe à 24h, comme dans les 3 autres départements de l'académie. Ce serait en cours très progressivement. Nous ferons le point fin juin.

Vous êtes 63% à travailler dans le 1^{er} degré,

Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce nombre car les enfants vont grandir, les établissements médico sociaux vont fermer afin de déployer la scolarisation en milieu ordinaire

35% d'entre vous ont plus de 10 ans d'ancienneté, et 34%, plus de 5 ans.

Cette expérience professionnelle justifie la création et la reconnaissance officielle du métier, d'autant plus que les compétences transversales antérieures sont à valoriser : 38% des AESH ont entre 40 et 50 ans, et 36%, au-delà de 50 ans. Ces données expliquent aussi la suivante : 55 % des AESH pensent poursuivre jusqu' à la retraite. Il faut espérer que l'employeur anticipera ce souhait, car avec l'âge, les arrêts maladie augmentent.

Enfin, contrairement aux idées reçues, il est aussi important de constater le niveau de diplôme relativement élevé des AESH : 45% ont le baccalauréat, et 20% ont un niveau licence, maîtrise et au delà.

2/ Les conditions de travail

69% des coordonnateurs PIAL n'ont pas organisé de réunion de prérentrée, ce qui en dit long sur la considération portée aux AESH ou sur la connaissance que certains coordonnateurs de PIAL ont du métier. De plus, seulement 53% d'entre vous ont accès aux Gevasco, PPS et PAI. Inadmissible, car ces documents sont la base du positionnement professionnel ;

Le SNALC demande à ce que cette réunion, qui permet d'affiner les affectations et la remise des PPS et Gevasco, soit systématique et qu'elle ait lieu obligatoirement le jour de la pré rentrée « officielle » des enseignants et non la veille. Il ne peut y avoir 2 journées de prérentrée pour les AESH.

Le LPI, est un outil inconnu pour 92% des AESH alors que les Gevasco et PPS vont y être déposés. Ces deux documents étant la base du positionnement professionnel, il est impensable que les AESH n'y aient pas accès.

Le SNALC a demandé au Ministère à ce que cette aberration cesse dans les plus brefs délais.

La rencontre avec les familles et la direction, avant la Toussaint, pourtant obligatoire n'a été proposée qu'à 34 % des AESH ;

Nous attendons les explications de l'administration.

Bonne nouvelle vous êtes 95% à participer aux ESS et 78 % à avoir une parole entendue.

Toutefois, le SNALC constate qu'au fil des années les délais de convocation se raccourcissent : 2 mois environ il y a 10 ans et désormais, fréquemment 8 jours. Exceptée pour les ESS en urgence, le SNALC demande à ce que les AESH soient convoqués au minimum 3 semaines à l'avance, afin qu'ils aient le temps d'organiser leurs contraintes personnelles, hors de leur emploi du temps.

Sans surprise, vous trouvez la procédure d'absence complexe à 61 %.

Le SNALC, pour l'instant, vous conseille d'envoyer vos ASA à tous les intervenants (chef d'établissement, coordo PIAL et SIG)en attendant une amélioration de cette organisation (certains AESH ont été fortement réprimandés à tort par les coordos PIAL car ils n'avaient pas été destinataires de l'ASA alors que c'est au pilote du PIAL de se charger de cette transmission.

Attention aux arrêts maladie, n'envoyez pas les volets 1 et 2 qui contiennent le motif de l'arrêt relevant du secret médical.

Globalement, les accès aux outils numériques et imprimantes sont respectés.

Le SNALC vous rappelle que l'établissement a obligation de vous laisser imprimer vos bulletins de salaire. A l'heure du tout numérique, le SNALC demande aussi à ce que les AESH, tous comme les enseignants, aient des tablettes professionnelles : ce qui éviterait les éternels débats stériles sur l'utilisation du téléphone portable en classe. Cette initiative est déjà très répandue dans les établissements privés.

Accompagnement durant la pause méridienne : seulement 10% d'entre vous ont la pause de 20mn accordée au bout de 6h de travail continu ou la pause repas et 86 % d'entre vous n'ont pas signé d'avenant à leur contrat.

Le SNALC a constaté que la mise en route est poussive et que la circulaire ministérielle de juillet 2024 n'était pas appliquée (conventions non signées). Pour rappel, seulement 10% des élèves sont concernés par cette extension d'accompagnement (et donc d'augmentation de la quotité horaire), et l'AESH doit être volontaire. Or la toute récente circulaire académique sous-entend qu'un AESH peut être obligé d'accompagner son élève durant la pause méridienne. Ce dossier sera suivi de près en 2025.

Pour les sorties scolaires sans nuitée, vous n'êtes que 1% à avoir un écrit du coordonnateur PIAL accordant le changement de l'emploi du temps alors que c'est obligatoire (cf guide ministériel page 11) et 80 % à ne pas récupérer les heures supplémentaires.

Le SNALC demande à ce que l'académie respecte cette législation pour que les AESH soient couverts par les assurances en cas de d'accident. .

Les heures connexes sont dépassées pour 67% d'entre vous et non récupérées. (C'est un très gros problème en ULIS)

Le SNALC vous conseille de les noter, d'anticiper un quota d'heures en début d'année pour les ESS obligatoires (temps de préparation, réunion et trajets) et de ne plus participer aux réunions dès que le quota est dépassé. Dans le 2eme degré, utilisez durant la première partie de l'année scolaires, les éventuels « trous » de l'EDT pour vous auto former.

3/ Les missions

Vous êtes 47 % à être sollicités pour des tâches hors de vos missions.

Ci-dessous, une sélection de vos retours à la question libre :

Encadrement d'une sortie scolaire sans ESH, surveillance de classe ou groupe de classe durant l'absence de l'enseignant, adaptation des cours à la place de l'enseignant, contrôle de lecture individuelle d'élèves non notifiés en cycle 2, corrections, nettoyage, préparation d'arts plastiques, découpage, couverture et rangement des livres, surveillance de récréation, gestion des petits bobos et des conflits dans la cour, accueil au portail, tâches administratives, aide aux toilettes d'élèves non notifiés, remplacement de l'ATSEM, études en l'absence d'AED, surveillance de brevet, aide aux enfants non notifiés, surveillance de la cantine, change d'élèves de la classe, secrétariat, secrétariat DNB, photocopies, prise en charge d'une classe ULIS durant l'absence du coordo, séances informatiques aux élèves, explication et surveillance des évaluations nationales.

4/ Les emplois du temps

77% ont participé à l'élaboration de l'EDT et c'est une bonne chose. (surtout lorsqu' on a accès au Gevasco ou PPS, pour tenir compte des besoins des élèves, ce qui hélas est loin d'être systématique, (cf conditions de travail ci-dessous).

Toutefois pour 20% AESH les contraintes personnelles ne sont pas prises en compte par le chef d'établissement, notamment les contraintes de garde d'enfant et de 2ème emploi (20% des AESH dont 56% ont un second emploi avec un autre employeur). Inadmissible au vu des salaires et du temps partiel subi. C'est d'ailleurs un motif fréquent de démission lorsqu'un changement d'établissement est imposé en cours d'année. (13 % depuis la rentrée scolaire)

Même si l'employeur est dans son droit, en cas de changement d'emploi du temps ou d'établissement en cours d'année, le SNALC demande un délai minimum d'une semaine pour que l'AESH puisse s'organiser avec son 2^e employeur et/ou modifier son mode de garde (en espérant que ce soit possible dans les 2 cas) et éviter une démission.

23 % des AESH sont affectés sur plus de 2 établissements mais 66 % d'entre eux n'ont pas été informés de leur droit en termes d'indemnités. Or, les temps de déplacement entre 2 établissements, y compris durant la pause méridienne, sont des temps de travail qui doivent être inclus dans l'EDT. Et, sous certaines conditions, assez complexes et restrictives, les AESH peuvent prétendre à un remboursement des frais de déplacement :

Contactez le SNALC pour plus d'informations ou une expertise individuelle.

Les AESH sont majoritairement répartis sur 1 à 2 classes (63%) A surveiller car il ne faudrait pas que, pour cause de restrictions budgétaires, et de difficultés de recrutement, ce chiffre augmente.

Vous êtes 30 % à accompagner entre 4 et 6 élèves,

Pour le SNALC cela correspond à du saupoudrage et ne permet pas de développer une relation de confiance avec l'élève et les enseignants, pourtant 2 bases essentielles pour un accompagnement de qualité.

Lorsque vous accompagnez en sortie scolaire à la journée, 83% des AESH, ne récupèrent pas leurs heures, ce qui n'est pas réglementaire.

Lorsque vous êtes en présence des élèves, ce ne sont pas des heures connexes et ces heures doivent être récupérés sur l'emploi du temps.

Vous êtes aussi 39 % dont les horaires de l'emploi du temps ne sont pas respectés ; particulièrement dans le 1^{er} degré ; Pour rappel, vous n'avez pas à arriver 10 mn avant et à partir 10 mn après l'heure indiquée sur votre EDT pour assurer l'arrivée et le départ de votre élève. Si on vous le demande alors ce temps est inclus dans l'EDT et vous partez plus tôt, par exemple, le vendredi après-midi. Très concrètement, si votre EDT démarre à 8.30, vous arrivez à 8.30 et non à 8.15 ou 8.20.

Au vu des très nombreux retours concernant ce point, le SNALC demande à clarifier ce point avec les directeurs.

Il est aussi regrettable que seulement 5% des AESH participent au dispositif « Devoirs Fait », qui permettrait d'augmenter le revenu sans changer d'employeur.

Le SNALC demande à ce que les AESH puissent officiellement candidater au cycle 3 (6ème), pratique autorisée dans le territoire de Belfort.

5/ Les entretiens professionnels

Il faut distinguer les entretiens annuels (facultatifs, et en général d'1 page) des entretiens professionnels triennaux (3 ou 4 pages), qui eux, ont une valeur juridique, Sachez aussi que les modalités de cet entretien sont très strictes : vous devez recevoir une convocation écrite au moins 8 jours à l'avance et il doit se dérouler sur votre lieu de travail (40% ne l'ont pas été) durant votre temps de travail, et doit être un temps d'échanges (ce qui n'a pas été le cas pour 20 % d'entre vous). Cet entretien ne peut être mené que par votre supérieur hiérarchique, l'inspecteur (IEN) dans le 1^{er} degré et le chef d'établissement dans le 2nd degré (40% ne l'ont pas été). Enfin, lorsque vous êtes affecté sur plusieurs établissements, le supérieur hiérarchique doit prendre attache auprès des autres établissements d'exercice, ce qui n'est pas fait dans 44% des cas.

Lorsque l'entretien s'est mal passé, vous n'êtes que 5 % à l'avoir contesté alors que c'est un droit (attention au bref délai légal de 15 jours pour l'entretien triennal)

N'hésitez pas à contacter les SNALC le plus vite possible : nous avons déjà accompagné de nombreux AESH dans cette démarche et si besoin lors des deuxièmes entretiens de contestation.

Lorsque le positionnement de l'AESH est à ajuster, le SNALC demande à ce que les AESH aient un entretien officiel en cours d'année, ce qui leur laisse la possibilité de modifier leur posture. Il n'est pas entendable de se faire formuler des griefs qui datent du 1^{er} trimestre, en entretien d'évaluation de fin d'année scolaire, si ceux-ci ont été corrigés et n'apparaissent plus dans le reste de l'année.

Ci-dessous, une synthèse de vos commentaires libres négatifs suite aux entretiens contestés : *aucun échange, incompatibilité avec l'enseignant, l'enseignant voulant tout diriger, aucune écoute, aucun partenariat, jugement personnel sur ma sensibilité, reproche « vous êtes psychorigide et c'est certainement dû au métier de votre mari qui est gendarme », aucune aide apportée alors qu'on la demande depuis le début de l'année, reproche d'aider des élèves non notifiés alors que cela m'a été demandé en début d'année par l'enseignant. Entretien catastrophique, le lendemain de ma sortie de la maternité (congé maternité « zappé »)*

Le SNALC complète en rajoutant avoir dénoncé un entretien triennal à charge, pré rempli par une inspectrice, et envoyé à l'AESH durant son arrêt maladie, pour qu'elle le signe en retour.

6/ La communication avec les différents partenaires

L'AESH référent

Seuls 64% d'entre vous connaissent l'AESH référent du PIAL et 70% ne le sollicitent jamais

Cela ne surprend pas le SNALC, qui depuis toujours signale que les missions administratives confiées aux AESH référents ne correspondent pas à la réalité du principal besoin : un accompagnement entre pairs, avec un déplacement en classe pour aider les néo AESH à bien démarrer et les AESH confirmés, en cas de difficultés en classe. La majorité des académies fonctionne ainsi, mais pas la nôtre.

Le coordonnateur PIAL

21% ont des relations insatisfaisantes avec lui. Ce qui est beaucoup trop et correspond au constat des accompagnements du SNALC.

Certains d'entre eux méprisent les AESH « vous n'êtes que des cases à cocher sur un tableau pour moi », d'autres exigent que les AESH leur transmettent les justificatifs d'absence alors que c'est au pilote du PIAL de le faire, les réponses apportées par mail sont très autoritaires, d'autres transmettent la liste des bénéficiaires de l'indemnité REP et REP + / la demande initiale du gestionnaire, avec plus de 3 mois de retard, certaines affectations à la rentrée sont incohérentes (la fiche de vœux ou la proximité établissements / domicile aurait pu être respectée mais ne l'est pas), non respect des préconisations de la RQTH sur l'affectation de septembre (nous pouvons entendre que c'est compliqué, lorsque la RQTH est accordée en cours d'année), demandes multiples refusées à l'AESH d'un changement en cours d'année d'un élève ingérable. Enfin, Le point d'achoppement est très clairement le changement d'emploi du temps ou d'affectation en cours d'année (cf partie emploi du temps), après soit, un retour de congé, la délivrance d'une RQTH en cours d'année ou simplement sur ordre du coordonnateur.

Le SNALC souhaite connaître très précisément les missions du coordonnateur PIAL et celles du référent de l'école inclusive en collège (pacte).

Sachant que seulement 10% des AESH ont des relations insatisfaisantes avec la direction, ce chiffre de 21% interpelle vraiment.

La famille

Mauvaise surprise : vous êtes 28 % à ne pas avoir de relations avec les familles et 15% à avoir des mauvaises relations.

Le SNALC pense que ces résultats décevants pourraient être facilement améliorés si l'entretien obligatoire avant la Toussaint était systématiquement réalisé (cf partie conditions de travail). Cet échange est précieux mais doit être clairement cadré et professionnel : ne pas donner son numéro personnel (car certaines familles peuvent être très vite envahissantes) et n'utiliser que les messageries professionnelles.

Coordonnateur départemental et Pilote de PIAL

Sans surprise, ces interlocuteurs ne sont pas clairement identifiés par les AESH (80% se déclarent non concernés ou sans relations avec le coordonnateur départemental ; 40% pour le pilote de PIAL. Or, ils s'occupent de tous les AESH (y compris ceux du premier degré) même si vous les côtoyez rarement dans la pratique quotidienne.

Le SNALC les sollicite dans le cadre de ses accompagnements individuels si besoin. A noter malgré tout que 17% déclarent avoir des relations insatisfaisantes ou très insatisfaisantes avec le pilote du PIAL, ce qui est beaucoup.

Les gestionnaires administratifs

Etonnamment, 12 % disent ne pas avoir de relations avec eux, 19 % ne pas être concerné car « en école ». Or tous les AESH auront tôt ou tard affaire au SIG de Belfort. Ne serait-ce que pour leur transmettre un arrêt maladie, demander une autorisation d'absence ou des jours de fractionnement. Seulement 56% des AESH déclarent être satisfaits des prestations.

Le SNALC pense que ce chiffre peut être facilement amélioré. En effet, ces deux dernières années et avec de moyens humains en baisse, le SIG de Belfort a dû gérer, entre autres, l'absorption du service de gestion du Lycée Duhamel de Dôle, la CDIisation au bout de 3 ans en septembre avec parution du décret d'application pendant l'été, et des incohérences informatiques. Enfin, hélas pour tout le monde, le nième report de la subrogation (juillet 2026 à ce jour) laisse encore augurer de nombreuses difficultés d'indemnisation lorsque vous êtes en congé. Encore une fois : lorsque vous êtes en congé, ne dépensez jamais les indemnités de la CPAM car vous devrez les rembourser en différé à l'employeur.

CPE et Infirmière

Là encore, une confusion surprenante : même si vous exercez dans le 1^{er} degré, l'infirmière de secteur peut être un interlocuteur en cas de besoin (PAI). (49% des AESH dans le 1^{er} degré se déclarent non concernés). La mise en place de l'École Inclusive va certainement modifier leurs missions. A suivre, donc.

Enseignants, collègues et élèves

Terminons cette partie par une bonne nouvelle : Les relations sont satisfaisantes, avec les collègues AESH (85%), les enseignants, (95%) et les élèves (96%)

Les quelques difficultés que le SNALC constate sont surtout dans le 1^{er} degré et les raisons sont multifactorielles ; les enseignants peuvent ne pas connaître la réglementation et les missions de l'AESH, et cela peut entraîner des confusions avec celles de l'ATSEM, des élèves peuvent être très difficiles et en cours de diagnostic ou en attente de notification MDPH (C'est alors l'ensemble de l'équipe éducative qui est en souffrance).

7/ La formation

56% se déclarent assez peu formés et 16%, pas du tout formés. Ces mauvais résultats parlent d'eux mêmes... Pour le SNALC, c'est une réflexion à mener d'urgence d'autant plus que l'accompagnement des élèves à profil difficile, augmente d'année en année.

Vous êtes 74% à ne pas avoir suivi de formation cette année (dont 3 % en première année, ce qui n'est pas réglementaire car la formation initiale de 60h est obligatoire).

Pour les 23% concernés, 15% ont suivi une formation EAFC, 3% une FIL, 31 % une MIN.

Le SNALC, apprécie que l'académie, chaque année, autorise de nombreux AESH à accéder aux formations ministérielles.

51 %, ne savent pas à quelle formation, ils ont participé ; ce qui laisse supposer que l'information sur les formations est défailante.

Le SNALC souhaite que les possibilités de formation soient mieux expliquées.

En auto-formation (qui a concerné 58 % d'entre vous), vous avez utilisé cap école inclusive (12%), l'E AFC (5%), Magistère (23 %) et pour 60 % des supports autres que ceux proposés par l'Education Nationale.

Le SNALC s'interroge sur ce dernier chiffre : est-ce dû à un manque de communication, ou à un contenu institutionnel qui ne répond pas au besoin des AESH ?

8/Le ressenti

Vous êtes 32% à ne pas vous sentir épanouis et 4% à être en souffrance. Vous êtes 70 % à vous sentir parfois isolé devant la complexité du handicap.

Pour le Snalc, cette réponse est à rapprocher des missions des AESH référents et des problèmes de formations évoqués précédemment.

A la question : « qu'est ce qui est le plus difficile dans votre métier ? », sans surprise, vous avez répondu : 1/ la rémunération insuffisante (31%), l'absence de reconnaissance, (25%) et à égalité, la gestion des affectations et la multiplicité des interlocuteurs (13%).

Ci-dessous, en complément de ce qui vient d'être cité, vos réponses à la question libre quelles sont vos difficultés ?

Manque de formation (+++), manque de communication(+++), manque d'autonomie, infantilisation, faire le travail de l'ATSEM, (préparation d'atelier, surveillance des siestes, change d'élèves non notifiés, surveillance des punis), trouver les limites de mon aide, manque de ressources adaptées, collaboration avec l'enseignant, manque de prise en charge des professionnels extérieurs, professeurs n'adaptant pas les cours, gestion des crises,(de la violence, de la frustration, des émotions, des troubles du comportement), sentiment d'impuissance face à la violence, absence de soutien des enseignants et de la direction face à la violence des élèves, (coups et blessures), être traité comme des pions, être la 5eme roue du carrosse, être invisibilisé, pas assez d'heures avec les élèves, certains élèves devraient être dans des structures adaptées., manque d'heures par élèves, pas de sérénité dans le travail quand on cumule deux emplois à cause des éventuels changements d'emploi du temps imposés, en difficulté avec le MPA (informatique) car pas de formation, recherche constante d'informations (ESS, Gevasco, sortie scolaire,) non-respect de la réglementation (heures connexes et accueil et sortie imposés avant / l'horaire mentionné sur l'emploi du temps, trop d'interlocuteurs mails restés sans réponse, formation initiale de 60h insuffisante/situations compliquées, le service de soins extérieurs essaie de supprimer mon poste, aucun soutien de l'ER et de l'inspecteur), charge mentale trop importante, collégien en refus de travail, collégien en rejet d'accompagnement, l'AESH-co en inclusion en classe ordinaire doit interrompre le cours pour aller chercher les élèves avec lesquels la coordo ULIS, souhaite travailler : elle pourrait le faire elle-même, soumettre ses idées qui ne sont jamais prises en compte, méconnaissance des missions AESH par les enseignants qui nous considèrent multitâches, la fatigue émotionnelle, changer d'affectation alors que son ancien élève se retrouve seul

Terminons par une note positive, Voici une synthèse de vos réponses aux questions : « dans mon métier d'AESH, le plus agréable, et « le plus valorisant », c'est :

Voir évoluer, progresser les élèves; la compagnie des collègues et des élèves, la diversité des besoins, aider, améliorer la journée d'un enfant en difficulté, aider l'élève à trouver sa place, à s'épanouir, suivre plusieurs élèves, rester dans la même classe lorsque le binôme avec l'enseignant fonctionne bien, être intégré dans l'équipe est primordial, répondre aux besoins dans l'instant, remettre en cause constamment ses pratiques, transmettre ses connaissances, se sentir utile, voir les élèves surmonter les difficultés, disponibilité pour ma vie de famille, les vacances et les horaires en journée, la relation qui se crée avec l'enfant, le travail d'équipe dans une bonne ambiance, l'évolution et la réussite des élèves en fin de 3ème, la reconnaissance de l'élève, de sa famille envers le travail fourni, aimer son métier même si l'institution ne nous reconnaît pas, voir les élèves évoluer et progresser à leur rythme, la reconnaissance des élèves, leur merci, le progrès vers l'autonomie, quand un élève me demande de rester avec lui, participer aux ESS, voir son travail reconnu en ESS y compris par les parents, la mise en œuvre des outils avec l'enseignant, la reconnaissance de mes collègues professeurs, pouvoir dialoguer et apporter parfois ses idées. La complicité avec l'enfant, la reconnaissance de certains enfants, les marques de remerciement des enseignants, le sourire des élèves, avoir envie.

9/ La souffrance

La violence,

Vous êtes 47 % à avoir été confronté à la violence d'un élève, ce qui est énorme

Le SNALC constate que ce chiffre est en constante augmentation et s'explique par la fermeture programmée des établissements médico-sociaux et donc l'arrivée de ses élèves en classe ordinaire.

Vous êtes désarmés face à la situation et manquez d'informations. Seuls 5 % ont rempli le RSST, 5% n'ont pas osé, de peur de craintes éventuelles et 50% d'entre vous ne savent pas ce qu'est le Registre de Sécurité et Santé au Travail. De plus, hélas pour vous, vous êtes 21% à ne pas avoir eu le soutien de l'enseignant, ce qui contribue à accentuer le sentiment d'isolement et de mal être.

L'épuisement psychique

Autres chiffres alarmants : vous êtes 51% à avoir déjà craqué à cause de votre travail et 79 % à vous sentir frustré par votre travail.

Vous êtes 20 % à vous sentir vidé émotionnellement une fois par mois et 40% quelques fois dans le mois, 17% toutes les semaines et 12% plusieurs fois par semaine.

Vous ne devriez jamais vous retrouver dans cet état et l'employeur ne vous propose aucune solution.

Dans cette situation, nous ne pouvons que vous conseiller de joindre le SNALC, (30 euros la 1ère année puis gratuité les années suivantes) afin de sortir de l'isolement qui peut être délétère. Et surtout, pour les adhérents, vous bénéficiez gratuitement autant de fois que nécessaire, via le dispositif SNALC Ecoute, des conseils avisés d'une sophrologue ou d'une psychologue. N'hésitez pas à profiter de ce service.

La RQTH

Lorsque vous déclarez votre RQTH à l'employeur, 45% de préconisations ne sont pas suivies et les chefs d'établissement et coordonnateurs PIAL en sont les principaux responsables. On peut comprendre que ce soit compliqué en cours d'année mais il est incompréhensible de se retrouver dans cette situation en début d'année scolaire,

Une fois encore, ne restez pas seuls et contactez le SNALC le plus vite possible si vous vous retrouvez dans cette situation.

10/ EN ULIS

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous signaler une dégradation de vos conditions de travail (heures connexes dépassées et non récupérées), et 20% ne sont pas satisfaits d'être affectés dans ce dispositif).

Le SNALC explique ce constat par le glissement des élèves du médico-social vers l'école ordinaire. Le nombre d'élèves croissant et les besoins de plus en plus lourds expliquent aussi votre épuisement. C'est à la fois une volonté de certains parents mais aussi des gouvernants, les 2 parties ayant des motivations différentes.

La finalité de l'inclusion doit être interrogée : a-t-elle des objectifs pédagogiques ? de réussite scolaire ? La socialisation est-elle prioritaire sur les apprentissages ? Y a-t-il des évaluations d'ULIS ? Des statistiques sur les parcours et résultats obtenus par les élèves de l'Ulis ? Avec cette nécessaire clarification, les missions des AESH seraient plus précises. Certains AESH, restent en permanence dans le dispositif, d'autres au contraire n'y sont jamais et ne font que de l'inclusion en classe ordinaire.

Vous êtes 29 % à accompagner plus de 10 élèves et 7 %, 10 élèves, avec pour conséquence, une charge mentale bien trop forte.

Dans la même classe, vous êtes 18 % à accompagner 3 élèves, 12% 4 élèves et 6% plus de 4 élèves. L'accompagnement se transforme alors en saupoudrage

Dans l'intérêt de tous, le SNALC souhaite que les AESH-co accompagnent au maximum, 3 élèves par classe.

Vous êtes 27 % à vous trouver en difficultés et 48% à trouver le travail intéressant et 32%, très satisfaisant.

Enfin, les AESH sont sous la responsabilité pédagogique des enseignants mais une réflexion sur les supports pédagogiques est à mener rapidement. En effet, 75 % des enseignants de la classe ordinaire ne fournissent

pas de support pédagogique avant le temps de l'inclusion, ce qui nuit à la qualité des accompagnements de l'AESH pour 49% d'entre vous.

63 % des enseignants spécialisés ne fournissent pas de supports pédagogiques avant l'inclusion, ce qui nuit à l'accompagnement des AESH pour 61% d'entre vous.

Dans l'intérêt des élèves, par honnêteté vis-à-vis des familles et pour le bien être des AESH, le SNALC pense qu'une réflexion sur ce thème est urgente.

Et pour terminer, voici une synthèse des opinions des AESH en ULIS :

Travail enrichissant et formateur. tâches variées et relations avec de multiples intervenants ; bonne relation avec le coordo ULIS, les élèves en attente d'IME sont en souffrance et font souffrir leurs camarades, pas de répit : 31h, 10 élèves, et je prépare moi-même les outils pédagogiques de mes élèves, certains professeurs sont dans l'incompréhension concernant la présence de l'élève en cours. Les éducateurs spécialisés sont une aide pour l'accompagnement des élèves autistes, trop d'heures connexes non récupérables., j e suis seule avec les élèves dans le dispositif à partir de 8h; l'enseignante arrive tous les matins à 9h, quand on a 13 élèves en ULIS, il faudrait être 2 AESH-co, très intéressant et enrichissant mais épuisant, trop de violence, bulle pour accueillir l'élève, le surnombre d'élèves, limite un bon accompagnement. la qualité du travail dépend de la motivation et des contenus adaptés proposé par l'enseignant et nous sommes donc tributaires de ces conditions, très énergivore surtout lorsque l'enseignant s'appuie beaucoup sur l'Aesh co, difficile moralement d'être trop seule et en première ligne pour écouter et soutenir des élèves qui ont majoritairement des vies chaotiques (l'écoute étant le passage obligatoire pour que certains se déchargent de ce qui parasite leur esprit et qu'ils soient capables de se mettre en mode apprentissage).

frustrant lorsqu'il faut faire des choix pour aider les élèves dans les classes ordinaires, puisqu'il est impossible pour une seule Aesh-co d'accompagner toutes les inclusions, effectif trop important vu les difficultés rencontrés. Le profil des élèves n'est pas toujours adapté à la classe, je reste seule dans le dispositif enter midi et deux pour accueillir les élèves qui souhaitent venir, trop de réunions entre midi et deux heures, avec parfois pas le temps de manger, je suis obligée d'être sur le groupe Whatsapp, et l'enseignant me donne du travail tardivement le soir pour le lendemain.

Luce Martin,
Pour le SNALC de Besançon,
Le 1^{er} février 2025.